



QUINZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapport de la Commission
de la coopération technique**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Programme de coopération technique de l'OIT, 2001-02.....	1
II. Faits nouveaux concernant les activités de coopération technique dans le système des Nations Unies.....	1
III. Examens sur place de certains projets de coopération technique par des membres du Conseil d'administration: Options pouvant faire l'objet d'une discussion	10
IV. Rapport oral sur les travaux du Comité directeur de l'IPEC.....	13
V. Autres questions.....	17

1. La Commission de la coopération technique s'est réunie les 11 et 12 novembre 2002 sous la présidence de M. Aboye (gouvernement, Ethiopie). Les vice-présidents employeur et travailleur étaient M. Sanzouango et M. Attigbe respectivement.
2. La commission était saisie des questions suivantes inscrites à son ordre du jour:
 - Programme de coopération technique de l'OIT, 2001-02.
 - Faits nouveaux concernant les activités de coopération technique dans le système des Nations Unies.
 - *Examens sur place* de certains projets de coopération technique par des membres du Conseil d'administration: options pouvant faire l'objet d'une discussion.
 - Rapport du Comité directeur de l'IPEC: présentation orale.
 - Suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail: priorités et plans d'action pour la coopération technique.
 - Autres questions.
3. Sur suggestion du président et avec l'approbation des deux vice-présidents, il a été convenu que, compte tenu des points communs et des zones de chevauchement entre les deux premières questions inscrites à l'ordre du jour, celles-ci seraient examinées conjointement.

I. Programme de coopération technique de l'OIT, 2001-02

II. Faits nouveaux concernant les activités de coopération technique dans le système des Nations Unies

4. Un représentant du Directeur général, M. F. Trémeaud, a introduit ces questions¹. Il a précisé que ces rapports ne tentaient pas de décrire ou d'énumérer tous les projets de coopération technique mais mettaient l'accent sur les faits nouveaux, les enseignements et la marche à suivre.
5. M. Trémeaud a indiqué à la commission qu'en ce qui concerne le volume des activités de coopération technique l'évolution au cours de la période examinée a été plutôt positive. Le niveau global des dépenses a augmenté de 34 pour cent. Si l'on prend les secteurs individuellement, les dépenses ont augmenté dans le secteur des principes et droits fondamentaux au travail alors que le secteur de l'emploi a enregistré une légère baisse; les autres secteurs ont conservé le niveau des années précédentes. Malgré un certain recul, l'Afrique est restée la première région bénéficiaire avec 27 pour cent des dépenses totales. Le taux d'exécution est passé à 63 pour cent.

¹ Documents GB.285/TC/1 et GB.285/TC/2.

6. Les approbations se sont chiffrées à 156 millions de dollars des Etats-Unis, émanant pour la plupart de fonds multi-bilatéraux. Il est urgent de diversifier davantage les sources de financement en s'adressant notamment aux banques régionales, à l'Union européenne, au secteur privé, etc. En outre, le Bureau devrait mettre au point de nouveaux programmes de qualité pour continuer à attirer un financement extrabudgétaire.
7. Se référant au cadre intégré de planification et de programmation stratégiques du Bureau, M. Trémeaud a souligné la nécessité de rapprocher les besoins et les demandes des mandants, d'une part, et les priorités des donateurs, d'autre part. Le Bureau met en place des mécanismes permettant d'affecter les ressources conformément aux priorités fixées dans le programme et budget et introduit les systèmes de contrôle et d'évaluation nécessaires pour assurer l'impact et la responsabilité.
8. Dans le contexte plus large de la coopération pour le développement, l'OIT participe activement aux Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). Tout en facilitant la participation des partenaires sociaux à la conception et au suivi des DSRP, elle a insisté pour que l'accent soit mis sur l'emploi comme moyen de lutte contre la pauvreté. L'OIT contribuera, par l'intermédiaire de son programme pour le travail décent, à la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire par une action au niveau national. Sa participation au Groupe des Nations Unies pour le développement (UNDG) a permis au Bureau de mieux comprendre la réforme en cours aux Nations Unies, notamment les répercussions au niveau des pays. Au-delà des accords sur des procédures communes, il faut encore garantir que les mandats respectifs des institutions du système des Nations Unies sont plus cohérents et que la concurrence interne pour un financement des donateurs est réduite.
9. Le vice-président employeur, M. Sanzouango, a félicité le Bureau de la qualité des documents préparés qui reflètent les vœux exprimés par la commission. A propos des objectifs stratégiques, il a souligné que, dans toutes ses activités de coopération technique, l'OIT devait avoir une approche tripartite. Les travaux non seulement d'ACT/EMP et d'ACTRAV mais de tous les départements devraient refléter les besoins des partenaires sociaux, articulés aux niveaux national et régional.
10. L'orateur a noté le recul du financement du PNUD et a fait remarquer que la dépendance face aux donateurs multi-bilatéraux risquait de faire évoluer les programmes selon les vœux des donateurs. L'OIT devrait élargir sa base de ressources, et il a demandé où en étaient les projets d'accord avec l'Union européenne et la Banque asiatique de développement. La majorité des projets de coopération technique étant maintenant financés par des sources extrabudgétaires, il faudrait des consultations appropriées entre les donateurs et les bénéficiaires pour garantir que les besoins des mandants sont pris en considération dans la conception et la mise en œuvre du projet.
11. En ce qui concerne les approbations par secteur, le secteur 1 progresse puisque les approbations sont passées de 26,2 pour cent à 30,6 pour cent entre 2000 et 2001. L'orateur a regretté la baisse des approbations dans le secteur de l'emploi qui est un secteur prioritaire pour le groupe des employeurs.
12. A propos de la structure extérieure de l'OIT, l'intervenant a demandé davantage d'informations sur la composition des équipes multidisciplinaires en spécialistes techniques par secteur. Il est important de garantir que les spécialistes correspondent aux besoins des sous-régions. Le taux d'exécution a augmenté, ce qui est encourageant, mais ce phénomène n'est pas général. Ainsi, en ce qui concerne le VIH/SIDA, il est encore faible par rapport aux besoins d'assistance de l'OIT qui ne cessent de croître.

13. En ce qui concerne le mécanisme d'allocation de ressources à la coopération technique, le risque est que les partenaires sociaux ne soient pas suffisamment impliqués et que leurs besoins ne soient pas pris en compte correctement. Les bureaux des activités pour les employeurs et pour les travailleurs doivent donc avoir un accès plus direct aux négociations avec les donateurs. L'intervenant a remercié ACT/EMP pour ses travaux visant à répondre aux besoins en évolution des organisations d'employeurs. Il s'est félicité que l'OIT fasse maintenant partie du Groupe des Nations Unies pour le développement, ce qui devrait aider à garantir la participation des partenaires sociaux aux programmes du système des Nations Unies. Les DSRP lancés par le FMI et la Banque mondiale sont particulièrement importants. L'orateur a demandé que l'OIT soit davantage présente dans ces programmes et a souhaité que l'Organisation appuie les partenaires sociaux pour que leurs préoccupations soient dûment reflétées.
14. Le vice-président travailleur, M. Attigbe, a souscrit à la déclaration des employeurs et s'est félicité des efforts déployés par le Bureau pour améliorer la présentation et le contenu des rapports sur la coopération technique. Il serait souhaitable que, dans les futurs rapports, une section soit consacrée à l'impact du programme de coopération technique sur les mandants de l'OIT dans différentes régions. Cela permettrait au Bureau de mesurer l'évolution et l'impact de ses activités de coopération technique.
15. Le nouveau cadre d'évaluation et le budget stratégique devraient conduire à d'importants changements dans le cycle des projets, de la prise de décisions jusqu'à l'évaluation du programme, en passant par la conception, la planification, la mobilisation des ressources, la mise en œuvre et le suivi, dans le contexte d'une participation accrue des mandants tripartites.
16. Le groupe des travailleurs a demandé au Bureau d'assurer une participation systématique d'ACTRAV et d'ACT/EMP aux activités de coopération technique des quatre secteurs techniques du BIT et d'insister sur cet aspect dans les rapports sur la coopération technique.
17. Le BIT devrait renforcer son approche intégrée en faisant une place centrale aux questions de réduction de la pauvreté et de déficit de travail décent dans ses programmes, tout en renforçant les ODM. Il faut donner suite aux résolutions adoptées par la Conférence internationale du Travail à sa 90^e session au sujet de l'économie informelle et des coopératives.
18. L'orateur a déploré que les dépenses consacrées aux pays les moins avancés (PMA) aient diminué de 1,4 pour cent. Il a demandé que les prochains rapports fournissent des précisions sur la répartition des programmes interrégionaux entre les régions, afin de permettre à la Commission de la coopération technique d'évaluer les dépenses effectives par région. Les données existantes ne donnent pas une idée claire de la proportion des fonds qui sont alloués aux différents programmes à NORMES ou qui sont consacrés au VIH/SIDA ou aux questions de réduction de la pauvreté. Actuellement, deux grands programmes, à savoir l'IPEC et DECLARATION, attirent la majorité des ressources extrabudgétaires affectées au secteur des normes. Une augmentation de la coopération technique dans les Etats arabes serait par ailleurs souhaitable.
19. S'agissant de NORMES, l'orateur a félicité l'Arabie saoudite d'avoir adopté une loi permettant aux travailleurs de s'organiser. Il ne faut pas en déduire pour autant que la liberté syndicale est pleinement respectée dans les pays arabes. Il importe de continuer le suivi de la participation des mandants aux programmes de la Déclaration.
20. Concernant l'emploi, l'orateur a appelé l'attention sur le fait que la participation des travailleurs à ces programmes n'est pas mentionnée dans les rapports. Il a également

souligné que le Bureau devrait maintenant mettre au point des mesures concrètes de lutte contre la pauvreté au lieu de se lancer dans de nouvelles analyses. Trop peu de projets sont exécutés en Afrique francophone. En ce qui concerne la protection sociale, l'orateur a déploré que ce secteur ait préféré travailler avec des ONG, souvent sans consulter les organisations de travailleurs. Le Bureau devrait non seulement continuer à lutter contre le VIH/SIDA en Afrique, mais aussi combattre ce fléau en Asie et dans les pays de la CEI. Au sujet du dialogue social, l'orateur a encouragé ACTRAV à continuer à mettre au point d'importants programmes à long terme sur les DSRP, l'économie informelle et l'économie sociale. Il a jugé encore insuffisante la participation des partenaires sociaux aux activités du Centre de Turin.

21. L'orateur s'est félicité du partenariat du Bureau avec d'autres organisations, mais a souhaité avoir plus de détails sur les relations effectives avec le PNUD et le Programme alimentaire mondial (PAM). La contribution du BIT aux ODM doit encore se renforcer pour que les principes fondamentaux de l'OIT relatifs au travail décent soient intégrés dans ces ODM. La participation des acteurs du développement, y compris les mandants tripartites, à l'échelon national est essentielle pour garantir l'appropriation des ODM par les pays.
22. Enfin, l'orateur a félicité le Bureau de la grande qualité des rapports sur la coopération technique. Il a souligné qu'il serait important d'ajouter dans les futurs rapports sur la coopération technique un chapitre sur des buts et objectifs bien définis et des indicateurs des résultats dans le cadre des objectifs stratégiques de l'OIT.
23. La représentante du gouvernement de l'Italie, prenant la parole au nom des pays industrialisés à économie de marché (PIEM), a félicité le Bureau des efforts consentis pour fournir des informations sur son programme de coopération technique dans un cadre plus clair que dans les précédents rapports. Les PIEM auraient cependant souhaité davantage d'informations sur les résultats concrets des projets de coopération technique.
24. Le groupe des PIEM a noté avec intérêt l'évolution du financement de la coopération technique à la suite de l'adoption de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Il souhaiterait un renforcement des liens entre les débats à la Conférence internationale du Travail et les activités de coopération technique, et se féliciterait de toute information sur la manière de renforcer ces liens.
25. Les PIEM constatent avec satisfaction l'augmentation générale du taux d'exécution et demandent au Bureau de préparer un rapport examinant la question plus en détail et analysant les importants écarts enregistrés dans le taux d'exécution par domaine d'activité.
26. Le groupe a noté avec préoccupation la réduction de la part des pays les moins avancés dans le total des dépenses de coopération technique et souhaite davantage d'informations sur le niveau des ressources affectées aux pays pauvres. Un travail considérable reste à accomplir pour que l'OIT contribue au processus des DSRP et à la réalisation des ODM.
27. Les PIEM se félicitent de l'attention accordée à la coopération technique dans le domaine des statistiques du travail et de l'information sur le marché du travail pour une administration du travail efficace, et ils proposent que cette approche soit élargie à toutes les régions. Il faudrait disposer d'un tableau montrant la structure extérieure avec tous les bureaux extérieurs car les explications fournies par l'OIT dans le document ne sont pas très claires.
28. Le groupe se félicite des efforts déployés pour améliorer le système de suivi et d'évaluation de l'OIT. Il serait souhaitable d'organiser un débat sur la manière dont la

Commission de la coopération technique peut mieux contribuer à préparer des directives et à suivre l'exécution des activités d'assistance technique de l'OIT.

29. Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du groupe africain, s'est dit préoccupé par la diminution des dépenses de coopération technique prévues pour l'Afrique ainsi que par le recul de la participation financière des deux grands partenaires en matière de développement stratégique que sont le PNUD et le Fonds des Nations Unies pour la population. Il a prié le Bureau de faire tout le nécessaire pour remédier à cette situation.
30. L'orateur a rappelé l'importance de l'emploi pour la région et déploré la diminution du montant des approbations et des dépenses enregistrées dans ce secteur. Il a prié instamment le Bureau de renforcer les ressources des équipes consultatives multidisciplinaires (EMD) consacrées à l'emploi.
31. Il s'est félicité de l'augmentation des dépenses consacrées à la protection sociale, compte tenu du fait que de nombreux pays doivent encore mettre en place des systèmes de sécurité sociale, ainsi que des problèmes liés au VIH/SIDA. Il a rappelé à cet égard le caractère prioritaire que revêt dans la région la mise en œuvre de la plate-forme d'action sur le VIH/SIDA dans le contexte du monde du travail adoptée par la réunion régionale d'Abidjan et a félicité l'OIT pour les progrès réalisés dans ce domaine.
32. L'intervenant a salué le travail effectué par l'OIT dans le domaine des DSRP en Afrique. Il a invité le Bureau à poursuivre l'intégration du travail décent dans la réalisation de ces objectifs et à poursuivre ses efforts pour promouvoir le dialogue social au sein d'autres institutions, comme la Banque mondiale ou le FMI. Il a relevé avec satisfaction la coopération entre l'OIT et les autres institutions des Nations Unies.
33. Enfin, il a pris note du travail accompli par le Bureau en vue de définir les liens entre les activités de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation et la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire. Il espère que la fusion des EMD avec les bureaux de zone ne désavantagera pas les mandants dans la région africaine.
34. Le représentant du gouvernement du Kenya a noté avec satisfaction l'augmentation du montant total des dépenses de coopération technique de l'OIT. Il s'est félicité de ce que le financement de la coopération technique en faveur de la région africaine et des pays les moins développés témoigne de l'engagement pris par l'OIT de réaliser ses quatre objectifs stratégiques dans la région. L'OIT doit être félicitée d'avoir accéléré l'exécution de ces projets.
35. L'orateur a constaté avec préoccupation que les approbations du PNUD et du FNUAP continuent de diminuer. Saluant les activités poursuivies par l'OIT dans chacun des quatre secteurs stratégiques, il a indiqué que la lutte contre le VIH/SIDA est la priorité essentielle pour la région africaine. La délégation du Kenya espère que l'OIT appuiera de son autorité les efforts déployés par les pays en développement pour inciter les industries pharmaceutiques à exclure les antirétroviraux du système de brevet, dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC de l'OMC, afin que les millions de personnes touchées par le SIDA aient plus facilement accès à ces médicaments.
36. Le représentant du gouvernement du Kenya a félicité l'OIT pour son appui à la campagne intitulée «Carton rouge au travail des enfants» lancée à l'occasion de la coupe d'Afrique des Nations 2002, ainsi que le Centre de Turin qui a mis sur pied un grand nombre d'activités de formation et de services d'appui aux projets en faveur des partenaires tripartites de l'OIT. Pour conclure, il a invité l'OIT à jouer un rôle encore plus actif dans

l'aide qu'elle apporte au continent africain pour la mise en œuvre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

37. La représentante du gouvernement de l'Allemagne a signalé que la lutte contre le travail des enfants est un objectif important, mais qu'il importe également de promouvoir la mise en œuvre des autres normes fondamentales du travail de l'OIT.
38. Elle a ajouté qu'il est nécessaire d'intensifier la participation à l'objectif des DSRP. L'OIT pourrait s'inspirer de ce qui a été réalisé avec succès dans les pays qui ont mené les premières expériences dans ce domaine. Il est à cet égard essentiel que l'OIT engage les partenaires sociaux à participer activement.
39. L'oratrice a déclaré estimer que la gestion et les évaluations de la qualité sont des outils essentiels, car l'OIT n'est pas la seule organisation qui assume la réalisation d'un grand nombre de programmes de coopération technique. Elle a souligné également l'importance des évaluations comme moyen d'informer le Parlement et le public des résultats obtenus dans le domaine de la coopération technique ainsi que de leur impact.
40. Le représentant du gouvernement de l'Inde s'est déclaré satisfait des activités d'orientation et d'assistance déployées par l'OIT à l'intention des gouvernements des pays en développement pour les aider à créer des emplois et espère que l'Organisation saura favoriser des synergies entre les ressources gouvernementales et les préoccupations de l'OIT en matière de création d'emplois. Il a recommandé que l'OIT prenne les mesures nécessaires pour accorder une plus grande assistance aux pays les moins avancés et a déclaré qu'elle devrait consacrer plus d'efforts à la mobilisation des ressources. Il a conclu en soulignant que l'Organisation doit adopter une stratégie qui vise à atténuer les effets sociaux négatifs de la mondialisation et de la restructuration de l'économie.
41. Le représentant du gouvernement de la Libye a souscrit à la déclaration faite par le Groupe africain. Il a appelé à un développement du programme de coopération technique à l'intention de l'Afrique eu égard aux problèmes majeurs que connaît la région. Il a fait remarquer que la Libye ne bénéficie pas actuellement de la coopération technique de l'OIT et a demandé que l'on accorde une attention spéciale à ce problème. Enfin, il a proposé que l'on cherche à parvenir à une meilleure coordination entre l'Organisation arabe du travail et l'OIT.
42. La représentante du gouvernement de la Norvège s'est félicitée de l'accroissement du taux d'exécution mais a fait remarquer que ce niveau figure parmi les plus faibles des institutions des Nations Unies. Elle a constaté la baisse de la coopération technique en Afrique et dans les PMA et a exhorté l'OIT à inverser cette tendance. Elle a précisé que la Norvège tient à allouer au minimum 45 pour cent de son aide multi-bilatérale aux PMA.
43. Elle a relevé avec satisfaction l'affiliation de l'OIT au Groupe des Nations Unies pour le développement qui devrait favoriser la coordination et la répartition des rôles et des responsabilités, notamment en ce qui concerne les ODM. A cet égard, elle a appelé l'OIT à mieux démontrer en quoi elle peut apporter un soutien aux ODM et a demandé que l'Organisation fournisse plus de détails à l'avenir sur la manière dont la coopération technique peut être envisagée dans le cadre des ODM. Elle s'est félicitée des relations envisagées entre la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation et les Objectifs de développement de l'ONU pour le Millénaire.
44. M. Anand (membre employeur) a noté avec préoccupation la tendance à la baisse des activités de coopération technique financées par le PNUD et le FNUAP, mais s'est déclaré encore plus préoccupé par le fait que ces institutions sont en train de constituer leur réseau d'activités sans tenir compte des partenaires sociaux de l'OIT; si rien n'est fait pour

remédier à cette tendance, le tripartisme risque de s'en trouver affaibli. Il a insisté sur le fait qu'une formation technique et le développement des compétences associés à des programmes bien ciblés sont des conditions préalables à la promotion de l'emploi. Il s'est félicité des efforts déployés par le Bureau des activités pour les employeurs pour mettre au point des activités conjointes avec les organisations de travailleurs. Au sujet du Centre de Turin, il a appelé à une régionalisation et à une décentralisation des activités de formation ainsi qu'à une amélioration de la coordination entre le Centre et l'Institut de l'OIT. Enfin, il a appelé à un développement de la coopération technique à l'intention de l'Asie du Sud.

45. Le représentant du gouvernement du Mali s'est déclaré préoccupé par la baisse des activités de coopération technique en Afrique et dans les PMA et a demandé que l'on mette sur pied un système d'évaluation plus détaillé montrant la part des programmes et projets de coopération technique interrégionaux dans chaque région. Il s'est félicité de la hausse du taux d'exécution du Bureau. Le Mali a eu la chance de bénéficier de l'aide de grands programmes de coopération technique (DECLARATION, promotion de l'emploi, campagne «Carton rouge contre le travail des enfants», etc.). L'intervenant a préconisé par ailleurs une participation plus large des programmes sur le travail des enfants dans l'économie informelle.
46. En ce qui concerne la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi, il a demandé qu'en plus de la création de nouveaux produits on accorde plus de visibilité aux produits existants. S'agissant de la protection sociale, il souhaite un plus grand nombre de programmes pour lutter contre le VIH/SIDA et pour étendre la sécurité sociale. Enfin, concernant le dialogue social, il a demandé que les partenaires sociaux traditionnels accordent une place prioritaire à cette question.
47. M. de Arbeloa (membre employeur) a constaté l'importance du Centre de Turin et des relations de collaboration très appréciées entre le Centre et les institutions de formation sous-régionales. Il a noté que le nombre des participants dans les programmes de formation du Centre est en augmentation et que ses activités sont tout à fait conformes aux objectifs stratégiques de l'OIT. Il préconise une vue stratégique des besoins et priorités des mandants lors de la mise au point des futurs programmes. Il espère enfin que le financement du Centre sera revu et qu'il bénéficiera du soutien de nouveaux donateurs.
48. M. Mahan Gahe (membre travailleur) a fait remarquer que la plus grande part de la coopération technique sert à payer les experts dont très peu sont originaires de pays en développement, et en particulier de l'Afrique. Il a exhorté le Bureau à remédier à cette tendance. Il a également souligné l'importance des normes internationales du travail dans un monde globalisé et le rôle essentiel que le Bureau doit jouer à cet égard. Il s'est félicité de la ratification des conventions n^{os} 87 et 98 par plusieurs pays arabes, tout comme des importants travaux mis en œuvre par IPEC et par le programme PRODIAP dans les pays d'Afrique francophone. Il a également souligné le rôle des femmes dans le développement et a encouragé le Bureau à renforcer sa collaboration avec les institutions financières internationales dans le cadre des stratégies de réduction de la pauvreté.
49. La représentante du gouvernement des Etats-Unis a souscrit aux vues exprimées par le représentant du groupe des PIEM. Les améliorations dans le taux d'exécution du Bureau ont été accueillies avec satisfaction. Elle a demandé plus de précisions sur le rôle de l'OIT dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et dans la mise en œuvre des ODM. S'agissant des travaux relatifs au Groupe des Nations Unies pour le développement et aux ODM, elle a insisté sur l'importance d'exécuter ces activités dans le cadre des quatre objectifs stratégiques de l'OIT.
50. La représentante du gouvernement de la Barbade, s'exprimant au nom des pays de la sous-région des Caraïbes, a insisté sur l'importance des projets de coopération technique relatifs

au dialogue social et à la protection sociale. Elle a noté que l'OIT est en train de sensibiliser les donateurs à la question de la protection sociale en Amérique latine et espère qu'une plus grande attention sera consacrée à la sous-région. Compte tenu de la situation que connaît actuellement la sous-région, elle a tout particulièrement insisté sur la nécessité d'apporter une aide à la lutte contre le VIH/SIDA.

51. M^{me} Brighi (membre travailleur) s'est déclarée préoccupée par la baisse de la contribution du PNUD, craignant que, de ce fait, certains pays non retenus par les principaux donateurs risquent de ne pas bénéficier du tout du programme de coopération technique de l'OIT.
52. L'oratrice a fait observer que les normes internationales du travail recueillent la partie la plus faible des dépenses du budget ordinaire affectées à la coopération technique. Elle a invité instamment le Bureau à prendre des mesures pour assurer une meilleure mobilisation des ressources et la participation pleine et entière des partenaires sociaux. L'intervenante a recommandé qu'un appui sans réserve soit accordé aux activités concernant le travail forcé au Myanmar. Elle a exprimé sa satisfaction au sujet de l'accord récemment conclu entre la Banque asiatique de développement et le Bureau et s'est félicité des activités qui seront exécutées par voie de conséquence en Asie.
53. En ce qui concerne le Centre de Turin, l'intervenante a préconisé des activités dans le domaine des normes internationales du travail et le renforcement des organisations de travailleurs. Elle a également insisté sur la nécessité d'intégrer étroitement les activités de l'OIT financées par le budget ordinaire et celles qui sont financées par les ressources extrabudgétaires. Elle a enfin prié instamment le Bureau de poursuivre ses travaux dans les situations de crise qui règnent en Afghanistan, sur la Rive occidentale et à Gaza, au Myanmar, au Bélarus et en Colombie.
54. Le représentant du gouvernement de la Chine a relevé avec satisfaction les progrès accomplis en ce qui concerne les programmes de coopération technique sur l'élimination du travail des enfants et la lutte contre la pauvreté mais a exprimé son inquiétude au sujet de la diminution des dépenses allouées aux activités exécutées dans ces domaines. L'intervenant a insisté sur la nouvelle importance des activités liées à la protection sociale dans le contexte de l'économie informelle. Le Bureau a été invité à appuyer la mise en œuvre de ces activités conformément au Mémoire d'accord signé en 2001 par l'OIT et le gouvernement de la Chine.
55. En réponse aux débats de la commission, M. Trémeaud, représentant du Directeur général, a déclaré que le Bureau donnera une suite directe, avec des membres de la commission, à certaines questions qui n'ont pu recevoir de réponse immédiate ou qui exigent une réponse plus détaillée. Pour ce qui est des autres questions, il a formulé des remarques sur les principaux points soulevés.
56. L'intervenant a tout d'abord indiqué que, dans le présent rapport, l'accent a été mis sur les tendances récentes, les enseignements tirés et l'évaluation des résultats des activités sur le terrain. Des efforts seront faits pour inclure également les perspectives d'avenir, sur la base des informations fournies par les donateurs, comme le suggère la présente commission.
57. Au sujet du tripartisme, l'orateur a déclaré que le Bureau est pleinement conscient de la difficulté constante qu'il y a à adapter les besoins des mandants aux possibilités offertes par les programmes attirant des ressources extrabudgétaires. Pour veiller à ce que les préoccupations des mandants soient prises en considération, ACT/EMP et ACTRAV ont été systématiquement associés aux réunions ordinaires des donateurs et ont également été invités à prêter leur concours à l'examen des propositions concernant le mécanisme d'allocation de ressources à la coopération technique.

58. S'agissant de la gestion de la coopération technique, M. Trémeaud a déclaré à la commission que les taux d'exécution sont contrôlés sur une base mensuelle et qu'une action de suivi est étudiée avec l'équipe de direction en fonction des rapports trimestriels d'exécution. Quant à la question des systèmes d'évaluation portant sur la coopération technique, elle est traitée dans un document distinct soumis à la présente session du Conseil d'administration (PFA). Le document propose un système d'ensemble, prévoyant une évaluation des activités de coopération technique. L'intervenant a estimé que ce thème est extrêmement important et que la question des ressources nécessaires pour mettre en place le système proposé doit être clairement abordée.
59. En ce qui concerne les projets interrégionaux exécutés en Afrique, l'intervenant a fait observer que c'est encore dans cette région que les projets interrégionaux en cours d'exécution sont les plus nombreux – 20 pour cent contre 16 pour cent en Asie. L'Afrique demeure l'axe principal de la coopération technique et le Bureau s'apprête à y accroître ses activités en alignant son propre programme au niveau régional sur les priorités du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Dans le cadre de programmes tels que Des emplois pour l'Afrique, les ressources extrabudgétaires peuvent également être affectées à des propositions appuyant directement le développement de cette région. Cela dit, le Bureau déplore la modicité des ressources allouées aux pays les moins avancés (PMA). Cela s'explique en partie par le fait que, malgré les propositions concrètes avancées par le Bureau à l'occasion de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui s'est tenue à Bruxelles en mai 2001, les donateurs n'ont guère augmenté les ressources affectées aux PMA. Toutefois, l'orateur a relevé que certaines des observations formulées lors de la réunion des représentants des pays donateurs laissent entrevoir des signes encourageants.
60. M. Trémeaud a confirmé la réduction du nombre des fonctionnaires de la coopération technique, progressivement remplacés par des coordonnateurs nationaux. Plusieurs pays donateurs ont inclus dans leurs programmes d'experts associés des personnes provenant de pays en développement.
61. Les DSRP constituent un cadre important pour l'action de l'OIT au niveau des pays. Le Bureau élabore actuellement un ouvrage de référence contenant des orientations sur la relation entre le travail décent et les DSRP et a fourni des capacités et des ressources aux bureaux extérieurs afin qu'ils soient étroitement associés au processus. Le Népal a été mentionné comme étant un exemple prometteur, en raison de la mise en commun des fonds du budget ordinaire et des contributions de donateurs. Le Bureau a mis sur pied des mécanismes internes de coordination visant à maximiser l'impact de ce processus. L'intervenant a signalé qu'un effort analogue avait été accompli en ce qui concerne les Objectifs de développement de l'ONU pour le Millénaire (ODM), le Bureau ayant participé au niveau mondial aux groupes d'experts de l'ONU dans le cadre du projet du Millénaire et ayant aussi élaboré des indicateurs liés au programme concernant le travail décent. Le point d'entrée pour l'OIT concerne la réduction de la pauvreté, l'emploi étant présenté comme un moyen essentiel de sortir de la pauvreté. L'orateur s'est entretenu cependant en juillet avec le professeur Jeffrey Sachs pour conférer à l'OIT et à l'emploi une meilleure place dans ce programme. Au niveau des pays, le Bureau prendra part aux efforts déployés par l'équipe de pays du système des Nations Unies concernant les ODM. En outre, CODEV étudie des propositions pour définir leur contribution possible aux ODM. L'intervenant a cité à cet égard la collaboration active du Bureau à l'ONUSIDA par le biais du programme BIT/SIDA, par exemple en Ethiopie et à Madagascar. L'action du Bureau est axée sur le SIDA sur le lieu de travail et sur la participation des partenaires sociaux, thèmes qui constituent une réelle valeur ajoutée reconnue par les partenaires du système des Nations Unies.

62. Pour ce qui est de la mobilisation des ressources, M. Trémeaud a expliqué que la diminution des ressources allouées par le PNUD aux projets de l'OIT résulte de la baisse des ressources de base du PNUD ainsi que de sa politique concernant l'exécution des projets au niveau national. Cette situation ne devrait pas évoluer dans un proche avenir. L'orateur a donc insisté sur la nécessité d'établir un nouveau type de partenariat avec le PNUD, selon lequel les équipes techniques travaillant sur le terrain (les EMD de l'OIT et les Centres de ressources sous-régionales du PNUD) pourraient également engager un nouveau dialogue.
63. Au sujet des discussions sur l'IPEC et DECLARATION, l'orateur a indiqué qu'en 2001 80 pour cent des dépenses totales au titre de la coopération technique dans le premier secteur ont été consacrés à l'IPEC, 15 pour cent à DECLARATION et 5 pour cent seulement aux autres programmes prévus dans ce secteur.
64. M. Trémeaud a souligné que d'autres sources de fonds ont aussi été utilisées et que, par exemple, un certain nombre de projets en cours d'élaboration seront financés par la Banque asiatique de développement avec laquelle l'OIT a signé un accord en mai 2002. Les programmes sur l'emploi et le développement des qualifications exécutés au Népal et au Cambodge sont en cours d'examen. Les appels d'offres sont un autre domaine dans lequel le Bureau commence à acquérir de l'expérience, par exemple pour le financement américain de l'IPEC, de DECLARATION ou d'IFP/SKILLS (Programme focal sur les connaissances, les compétences et l'employabilité). Dans ce domaine, le Bureau pourrait tirer profit de l'expérience que possède déjà le Centre de Turin.
65. M. Trémeaud a signalé qu'outre le programme de coopération technique financé par des ressources extrabudgétaires et par le budget ordinaire qui est examiné par la commission il ne faut pas oublier le large éventail des services consultatifs fournis par les équipes techniques sur le terrain et qui sont financés principalement par le budget ordinaire.
66. Au sujet du Programme alimentaire mondial (PAM), l'intervenant a déclaré qu'il n'y aura plus d'unité au siège financée par le PAM. La collaboration future reposera sur une consultation mutuelle sur le terrain.
67. Pour ce qui est des bureaux extérieurs, une étude qui vient d'être achevée donnera lieu à une structure rationalisée et plus cohérente dans un proche avenir, délimitant clairement les rôles et responsabilités respectifs. La composition et la taille des équipes techniques seront adaptées aux besoins de chaque sous-région. Les propositions de programme et budget pour 2004-05 qui seront présentées à la 286^e session du Conseil d'administration offriront une vue d'ensemble de cette question.

III. Examens sur place de certains projets de coopération technique par des membres du Conseil d'administration: Options pouvant faire l'objet d'une discussion

68. Présentant la question à l'ordre du jour et le rapport², le président a rappelé les décisions prises antérieurement par le Conseil d'administration pour effectuer des examens sur place, examens dont les rapports ont été discutés lors de différentes réunions; il a rappelé

² Document GB.285/TC/3.

également qu'il avait été proposé que la commission examine l'expérience passée afin de décider de la meilleure direction à suivre.

- 69.** Le vice-président employeur a rappelé l'appui unanime de caractère historique que les mandants de l'OIT avaient apporté à cette question. Favorable à la poursuite de ces examens, il souligne quatre points positifs à cet égard: ils permettent d'avoir une connaissance plus approfondie des projets et des activités; le caractère tripartite des visites est un outil important dans le cadre d'une approche commune des projets de coopération technique; les bénéficiaires, tant du siège que des structures extérieures, accueillent favorablement ces visites, qui permettent de mieux faire connaître le travail de la commission; cette visibilité accrue renforce l'action stratégique du Bureau. L'orateur a suggéré des moyens d'améliorer les travaux futurs effectués dans le cadre de ces examens: les évaluateurs devraient disposer d'un maximum d'informations avant leur départ, les frais devraient être limités et il faudrait étudier les moyens d'améliorer les modalités de l'établissement des rapports transmis au Conseil d'administration. Enfin, l'action de l'OIT pourrait s'inspirer avec profit des expériences menées par le PNUD et l'UNICEF, comme il est indiqué à l'annexe 2.
- 70.** Le vice-président travailleur a déclaré que les deux options consistant respectivement à poursuivre les examens sur place et à organiser des réunions interactives avec les directeurs régionaux ne s'excluent pas mutuellement. Il propose de combiner les deux, ce qui permettrait de conserver les aspects positifs des examens sur place tout en améliorant l'impact de l'opération en faisant participer les fonctionnaires régionaux et en les associant aux évaluations thématiques. On pourrait développer les possibilités de coordination avec les Nations Unies à l'échelon national, dans le cadre de l'approche ODM. Il faudrait étudier les aspects financiers pour maintenir les coûts à un minimum.
- 71.** La représentante du gouvernement de l'Italie, s'exprimant au nom des PIEM, a rappelé la préférence accordée à des réunions d'information régulières effectuées par des directeurs régionaux. Elle a souligné que la principale question touche à la manière dont la Commission de la coopération technique pourrait être structurée de manière à offrir au secrétariat le meilleur appui et la meilleure orientation possibles en vue de l'élaboration des stratégies relatives à la coopération technique. Une telle action exige la présence de sept éléments: une discussion plus interactive au sein de la commission; davantage d'informations sur les activités menées au niveau des pays et des régions; l'intégration des activités de l'OIT dans les plans nationaux relatifs au travail décent en vue de les inscrire dans les cadres d'assistance plus larges des Nations Unies et les politiques nationales comme les DSRP; une évaluation de l'impact des activités de coopération technique sur les quatre objectifs stratégiques; de meilleures informations sur la mise en œuvre et les résultats des projets récents; la participation des directeurs régionaux aux débats de la Commission de la coopération technique, avec l'appui du personnel des régions et des pays; une présentation d'ensemble des activités de notification, de suivi et d'évaluation de l'OIT ayant un rapport avec la discussion. En conclusion, l'oratrice a proposé que le secrétariat inscrive en tête de l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission une question relative à l'amélioration des méthodes de travail de la Commission de la coopération technique.
- 72.** Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du groupe africain, a déclaré que les examens visaient à évaluer l'impact des projets par rapport aux objectifs, et non à gérer ces projets en détail. Le groupe africain continue à soutenir ces examens, à condition qu'ils soient effectués selon un bon rapport coût-efficacité et qu'ils comportent des rapports complétés par les conclusions et recommandations de l'équipe qui en est chargée.

73. Le représentant du gouvernement de la Chine a fait remarquer que ces examens pourraient être poursuivis, moyennant certaines limites financières, et être combinés avec d'autres activités régulières, comme les évaluations à mi-parcours et les évaluations finales des projets, ainsi que les évaluations thématiques qui sont présentées à la commission du Conseil d'administration.
74. Le représentant du gouvernement de l'Inde a déclaré que les examens, tout en présentant de l'intérêt, ont un médiocre rapport coût-efficacité sous leur forme actuelle. Il préconise des réunions interactives avec les directeurs régionaux, auxquelles participeraient des experts nationaux. Par ailleurs, il a souligné l'importance qu'il y a à assurer la viabilité des projets après le retrait de l'OIT.
75. Résumant les délibérations relatives à la question, le président, M. Aboye a indiqué qu'il y avait lieu d'inclure un point appelant une décision dans le rapport de la commission et qu'il faudrait réunir des fonds pour financer l'opération, ce qui n'est pas prévu dans le présent budget. Il a proposé le point appelant une décision suivant.
76. *La commission recommande au Conseil d'administration d'approuver et de financer la conduite d'un examen sur place des activités de coopération technique menées sur le terrain durant une année de la période biennale. Les examens sur place, qui ne constitueront pas pour les mandants une évaluation, mais une vérification de la situation réelle, seront entrepris conjointement avec les réunions régionales et seront liés aux évaluations thématiques menées pour la Commission de la coopération technique. Les rapports relatifs à l'examen sur place et à l'évaluation thématique constitueront la base d'un débat ouvert entre les secteurs techniques, les directeurs régionaux et la commission. Chaque examen sera mené par trois membres du Conseil d'administration représentant respectivement les trois groupes, et un groupe tripartite propre à la région sera formé en vue d'effectuer l'opération dans chacune des régions. Un seul examen sera effectué en 2002-03, en liaison avec la réunion régionale envisagée.*
77. Prenant la parole, la représentante du gouvernement de l'Italie a déclaré qu'elle s'exprimait au nom du gouvernement italien, et non au nom des PIEM comme lors de son intervention précédente, étant toutefois entendu que d'autres membres du groupe des PIEM pourraient partager son avis. Malgré l'absence de consensus en la matière, une majorité des membres de la Commission de la Coopération technique sont favorables à la poursuite des examens sur place. Elle demande à la commission d'examiner à sa session de mars 2003 l'adoption des moyens d'assurer le bon fonctionnement de l'opération tout en maîtrisant les coûts.
78. Le vice-président employeur, M. Sanzouango, a dit approuver le résumé et le point appelant une décision présentés par le président. Il a noté que la majorité était favorable à la poursuite de l'opération et à la nécessité de contrôler étroitement les coûts.
79. Le vice-président travailleur, M. Attigbe, a déclaré qu'il accueillait favorablement l'avis exprimé par la représentante du gouvernement de l'Italie. En même temps, il approuve le résumé du président sur la question et le point appelant une décision qui a été présenté. Il faudrait poursuivre l'opération, mais en la liant plus étroitement aux réunions régionales et en maîtrisant les coûts.
80. Répondant aux observations faites par les membres de la commission au sujet de cette question de l'ordre du jour, un représentant du Directeur général, M. Trémeaud, a déclaré que le Bureau avait pris note des suggestions relatives aux examens sur place. En ce qui concerne l'adjonction d'une question portant sur l'amélioration des méthodes de travail de la Commission de la coopération technique à l'ordre du jour de la prochaine session de la

commission, en mars 2003, M. Trémeaud a souligné que cette décision nécessiterait la tenue de délibérations, d'abord entre les membres du bureau de la Commission de la coopération technique, puis, si nécessaire, avec les membres du bureau du Conseil d'administration. Il souligne également qu'il incombe aux membres du bureau de la commission eux-mêmes d'examiner cette question de près et de mener les consultations voulues.

IV. Rapport oral sur les travaux du Comité directeur de l'IPEC

81. Un représentant du Directeur général, M. Tapiola, a rendu compte des travaux du Comité directeur de l'IPEC, réuni la veille au matin. Il a rappelé que l'IPEC célèbre cette année son dixième anniversaire. Ses débuts, en 1992, ont été modestes: un seul donateur – l'Allemagne – et six pays participants. Aujourd'hui, on dénombre 28 donateurs et 82 pays participants. Les travaux de l'IPEC ont servi à l'élaboration du *Rapport global au titre du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail*. En ce qui concerne les résultats, encore provisoires, de l'IPEC pour 2002, l'orateur a indiqué que l'objectif sera probablement dépassé puisque les dépenses devraient être supérieures à 40 millions de dollars. En 2002, le Bureau a enregistré 19 nouvelles ratifications pour la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, et 3 ratifications pour la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973. Bien que le nombre total de ratifications soit désormais de 132 pour la convention n° 182 et de 119 pour la convention n° 138, la cible visée pour l'exercice en cours risque de ne pas être totalement atteinte. Le rythme des ratifications semble un peu ralentir, mais il fallait s'y attendre étant donné que les ratifications qui restent attendues exigeront probablement une action plus concentrée du Bureau. En ce qui concerne les programmes assortis de délais, M. Tapiola a indiqué que, en plus des 10 pays qui en ont déjà un, dix autres pays se préparent à lancer de tels programmes. Actuellement, 32 enquêtes sur le travail des enfants sont en cours. Quelque 500 000 enfants ont directement bénéficié des activités de l'IPEC et le nombre des bénéficiaires indirects est encore plus grand. M. Tapiola a appelé l'attention sur l'évolution du rôle de l'IPEC qui cesse peu à peu d'être un exécutant pour devenir un facilitateur qui aidera les pays à élaborer des politiques et programmes concrets pour combattre efficacement l'exploitation des enfants.
82. M. Tapiola a indiqué que, durant les discussions du Comité directeur, le grand nombre d'enfants – 171 millions selon les estimations – qui sont astreints à des travaux dangereux un peu partout dans le monde a été jugé particulièrement préoccupant. Il est nécessaire de combattre ce phénomène, mais c'est aussi une tâche énorme. Le ralentissement du rythme des ratifications des conventions n°s 138 et 182 a également été jugé préoccupant. Certains membres ont souligné que, vu le nombre déjà très important de ratifications, l'effort devrait désormais davantage porter sur l'application des conventions. La coopération entre l'IPEC et d'autres départements du Bureau, par exemple SAFEWORK, ainsi que la coopération interinstitutions ont également donné lieu à beaucoup d'observations. Les groupes travailleurs et employeurs, en particulier, ont insisté sur la nécessité d'un renforcement de la coopération avec les organisations de travailleurs et d'employeurs, afin que l'expérience de ces organisations puisse être mise à profit, ainsi qu'avec ACT/EMP et ACTRAV. Tous les membres ont accueilli favorablement le rapport de l'IPEC intitulé *Faits marquants 2002*, mais certains auraient souhaité qu'il donne davantage d'informations sur les défis et les contraintes. Ils ont appelé de leur vœux une augmentation du taux d'exécution des activités de l'IPEC. Des membres se sont félicités des efforts de décentralisation et d'intégration de l'IPEC avec les programmes extérieurs. Le Bureau a été encouragé à entreprendre une évaluation globale des activités de l'IPEC. M. Tapiola a indiqué que cette évaluation débutera en 2003. Il a été suggéré que le BIT entreprenne des activités concernant le VIH/SIDA et le travail des enfants, qu'il étudie la

possibilité de nouvelles formes d'assistance technique et qu'il fasse en sorte que les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) fassent référence au travail des enfants.

- 83.** M. Tapiola a indiqué que le rapport de l'an prochain pourrait notamment insister sur le lien entre l'éducation et le travail des enfants et analyser les coûts et avantages de l'élimination du travail des enfants. Il a noté qu'une journée entière de discussion serait utile pour examiner ces thèmes mais qu'il reste à savoir si cela est possible. Enfin, il a fait observer que l'IPEC, en dix ans d'existence, a réussi, par ses activités de sensibilisation et de recherche, par ses activités normatives et par ses projets, à faire de la lutte contre le travail des enfants l'une des préoccupations majeures de la communauté internationale. Il a ajouté que, s'il a été décidé de ne pas organiser un grand anniversaire à cette date, c'est parce que le 12 juin a été proclamé Journée mondiale contre le travail des enfants et que cette journée a coïncidé avec un débat de la Conférence internationale du Travail sur le rapport global intitulé *Un avenir sans travail des enfants*. Une conférence sera organisée le 21 novembre pour fêter l'anniversaire de l'IPEC.
- 84.** Le vice-président employeur s'est félicité de l'évolution du rôle de l'IPEC: il cessera d'exécuter directement des activités pour faciliter les initiatives nationales, ce qui permettra de s'attaquer aux racines du mal et d'obtenir un impact plus durable. Les employeurs sont favorables à un plus grand partage des coûts avec des partenaires tant privés que publics, mais jugent important que cette diversification des donateurs fasse l'objet d'un contrôle et soit bien coordonnée. Les employeurs sont satisfaits des efforts qui ont été faits par l'IPEC pour évaluer son travail: c'est un point important pour ses activités futures. A cet égard, l'orateur a en particulier mentionné l'élaboration, avec l'appui du ministère du Travail des Etats-Unis, d'un cadre stratégique d'évaluation de l'impact qui pourrait également servir à d'autres programmes du BIT. Il a noté qu'il faut suivre de près les progrès réalisés dans les pays qui participent à titre pilote à des programmes assortis de délais afin d'en tirer des enseignements utiles pour les futurs pays participants. Les employeurs se félicitent par ailleurs des efforts de décentralisation qui permettront de mieux s'adapter aux priorités et à la situation de chaque pays et d'accélérer l'exécution des activités. Des efforts ont été faits pour faire plus de place à la lutte contre le travail des enfants dans les politiques nationales, notamment dans le cadre des DSRP, mais le Bureau et les mandants n'ont pas toujours trouvé facile de participer à l'élaboration de ces DSRP. En ce qui concerne le partenariat entre l'IPEC et les organisations de travailleurs et d'employeurs, les employeurs souhaiteraient plus de coopération. A cet égard, l'orateur a notamment mentionné la déclaration faite par les travailleurs lors de l'examen par la Conférence, le 12 juin dernier, du rapport global sur le travail des enfants. Il a insisté sur la nécessité d'un partage continu de l'information et d'une coordination permanente ainsi que de réunions périodiques avec ACT/EMP, et il a suggéré que soit publiée tous les ans une liste des activités de coopération de l'IPEC avec les employeurs. L'orateur a aussi mentionné le programme d'ACT/EMP sur le travail des enfants, qui est financé par une contribution de la Norvège. En conclusion, il a indiqué que l'IPEC est certes le programme de l'OIT qui absorbe le plus de fonds de coopération technique mais que son action ne sera fructueuse que si les gouvernements assument toutes leurs responsabilités dans la lutte contre le travail des enfants.
- 85.** Le vice-président travailleur a combiné sa déclaration avec des remarques concernant la cinquième question à l'ordre du jour (Suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail: priorités et plans d'action pour la coopération technique)³. Il a félicité l'IPEC de son rapport et a suggéré que davantage d'informations

³ Document GB.285/TC/5.

soient fournies sur les fonds extrabudgétaires en ce qui concerne les domaines sectoriels et les bénéficiaires. Les travailleurs appuient la stratégie du Bureau en matière de travail des enfants tout en insistant sur l'importance de s'attaquer avant tout aux pires formes de travail des enfants et de renforcer la coopération avec les travailleurs et les employeurs. L'orateur a souligné que, pour être efficace, l'action contre le travail des enfants doit prendre en compte le lien qui existe entre l'éducation et la pauvreté. Les travailleurs appuient également le changement du rôle de l'IPEC, qui devient facilitateur, rôle qui sera complété par une action nationale contre le travail des enfants, pour autant que cette stratégie permette de poursuivre le renforcement des capacités nationales. L'IPEC doit consulter les départements compétents du BIT pour ce qui touche à la mise en conformité de la législation nationale avec les conventions. Les travailleurs approuvent l'accent mis dans un premier temps sur les pires formes de travail des enfants. Ils appuient aussi l'approche intégrée de l'IPEC, mentionnée au paragraphe 16 du document présenté au titre de la cinquième question à l'ordre du jour, qui permettra d'accorder la priorité à l'action contre les pires formes de travail des enfants. Ils soulignent également l'importance de l'universalisation de l'accès à l'enseignement primaire en tant que moyen de lutte contre le travail des enfants. Le groupe des travailleurs a demandé comment le plan d'action qui s'inscrit dans le cadre du suivi de la Déclaration prendra en compte des questions telles que la détermination des travaux dangereux évoquée à l'article 3 d) de la convention n° 182, ainsi que d'autres questions liées à des dispositions essentielles de la convention. Il a été suggéré qu'il serait peut-être utile de mettre en place un mécanisme pour réunir et analyser les informations sur les dispositions essentielles de la convention. Les travailleurs appuient le plan d'action présenté dans le document, en particulier les éléments mentionnés aux paragraphes 19 et 20. En ce qui concerne la promotion de l'initiative et de l'appropriation nationales, comme il est indiqué au paragraphe 18, les travailleurs y sont favorables, même si les organisations de travailleurs ne sont pas expressément mentionnées, et ils estiment important de renforcer la capacité des syndicats et leur participation aux initiatives nationales. Ces initiatives devraient également être incorporées dans la formulation des DSRP (Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté), et l'IPEC doit jouer un rôle à cet égard. En ce qui concerne les partenariats mentionnés au paragraphe 23, les travailleurs se réjouissent de l'intention déclarée de faire participer directement les mandants à l'action contre le travail des enfants. A ce sujet, l'orateur a rappelé la déclaration du porte-parole du groupe des travailleurs au cours du débat qui a eu lieu à la Conférence internationale du Travail, le 12 juin. L'expression «tripartite-plus» a suscité des interrogations. Il serait préférable de parler de comité directeur national de l'IPEC. Pour illustrer le rôle irremplaçable que travailleurs et employeurs pourraient jouer, le vice-président a invité le membre travailleur de l'Inde à ajouter quelques commentaires.

- 86.** Le membre travailleur de l'Inde a évoqué l'action des partenaires sociaux dans l'Etat d'Andhra Pradesh. Employeurs et travailleurs ont uni leurs efforts pour agir efficacement contre le travail des enfants et ont apporté une contribution importante aux travaux de l'IPEC. Cette expérience témoigne du rôle essentiel que peuvent jouer les organisations d'employeurs et de travailleurs.
- 87.** Reprenant la parole, le vice-président travailleur a noté que les conventions fondamentales de l'OIT se renforcent mutuellement. Il devrait donc y avoir un lien bien établi entre les travaux de l'IPEC et l'assistance technique fournie dans le cadre du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. L'orateur a insisté sur le rôle qu'a joué l'IPEC dans l'élaboration du DSRP en République-Unie de Tanzanie, qui accorde la priorité à l'éducation dans sa stratégie de réduction de la pauvreté. Il a lancé un appel en faveur d'une consolidation de cette expérience, notamment par une étude des liens qui existent entre le travail des enfants et l'accès universel à l'éducation.
- 88.** M. Anand (membre employeur) s'est félicité de la réunion du comité directeur de l'IPEC qui a eu lieu la veille. Il s'est également félicité que l'IPEC renonce à l'approche

traditionnelle, axée sur des projets, au profit d'une approche plus axée sur le développement. Il serait souhaitable que le prochain rapport contienne des informations sur la manière dont cette nouvelle approche prend forme. L'orateur a aussi fait remarquer que le comité directeur est certes un bon moyen de promouvoir l'IPEC mais qu'il faudrait que les membres bénéficiaires de ce comité aient davantage l'occasion d'évaluer sur le fond les activités de l'IPEC. Le fait que l'IPEC s'oriente vers un rôle de facilitateur implique que les gouvernements doivent acquérir la capacité d'assumer les activités opérationnelles de lutte contre le travail des enfants. L'orateur a suggéré que le dixième anniversaire de l'IPEC soit célébré par des activités organisées d'ici juin 2003 dans chacun des pays et chacune des régions bénéficiaires. Il a rappelé que les activités entreprises dans l'Etat d'Andhra Pradesh sont des activités modèles qui pourraient servir d'exemple ailleurs et il a suggéré que ces activités soient présentées à la prochaine session de la Conférence internationale du Travail.

89. La représentante gouvernementale de l'Allemagne a jugé étonnant que, alors que l'IPEC est le plus grand programme d'assistance technique de l'OIT, seuls 13 postes soient financés par le budget ordinaire de l'Organisation. Elle a indiqué que son gouvernement espère que le Bureau affectera à l'IPEC plus de postes financés par le budget ordinaire afin d'assurer la continuité de la planification et des opérations. Il faudrait également prévoir plus de postes dans les EMD, notamment là où cela n'était pas prévu au départ.
90. Le représentant gouvernemental du Nigéria a félicité l'IPEC à l'occasion de son dixième anniversaire et s'est félicité du travail du comité directeur. Le Nigéria a ratifié la convention n° 138 et la convention n° 182 et il a mis en place les structures nécessaires à l'application effective de ces instruments. L'IPEC doit renforcer sa coopération avec les infrastructures nationales, notamment dans les pays qui ont ratifié les deux conventions.
91. Le membre travailleur du Pakistan a exprimé son appui à l'IPEC et a indiqué que ce programme devrait renforcer sa coopération avec les institutions financières internationales pour que les programmes d'ajustement structurel visent davantage à combattre la pauvreté. Il faudrait aussi que les bonnes pratiques recensées par l'IPEC soient largement portées à la connaissance des mandants.
92. Un représentant du Directeur général, M. Tapiola, a déclaré que, vu que certaines des questions qui ont été soulevées concernent la cinquième question à l'ordre du jour, sa réponse portera à la fois sur la quatrième question et sur la cinquième question. L'IPEC est un programme axé sur la promotion des droits dans l'économie informelle et fait une grande place à la réduction de la pauvreté. En ce qui concerne les préoccupations manifestées par les travailleurs et les employeurs au sujet de la déclaration faite par les travailleurs lors du débat que la Conférence internationale du Travail a consacré le 12 juin 2002 au rapport global, l'orateur a indiqué que le Bureau s'est efforcé de donner suite à cette déclaration. Si cela est jugé insuffisant, le Bureau est prêt à faire plus d'efforts. L'orateur a noté qu'il existe une coopération étroite avec ACT/EMP et ACTRAV et que le sentiment est que les progrès sont constants. En ce qui concerne la signification de l'expression «tripartite-plus», M. Tapiola a souligné que le document GB.285/TC/5 mentionne des réseaux – et non des structures – tripartites-plus. Il s'agit de renforcer de vastes réseaux de sensibilisation et de lutte contre le travail des enfants en s'appuyant sur l'expérience des mandants – employeurs et travailleurs –, ce qui aura pour effet de les renforcer. Personne au Bureau ne remet en cause la nécessité de travailler sur une base tripartite. L'orateur a rappelé à cet égard que l'action peut se situer à plusieurs niveaux. Par exemple, les relations bipartites entre les représentants des employeurs et ceux des travailleurs étayent les systèmes tripartites. De même, dans plusieurs pays, d'autres parties prenantes que les partenaires sociaux traditionnels siègent dans des organes qui s'occupent des questions économiques et sociales. Cela dit, les relations avec d'autres organisations ne sauraient en aucune manière porter atteinte aux structures de décision tripartites ni au rôle

des organisations d'employeurs et de travailleurs dans le cadre de l'OIT et de ses activités. M. Tapiola est convenu de la nécessité d'un suivi systématique de l'application de la convention n° 182. Cela fera partie intégrante du plan d'action mentionné dans le document GB.285/TC/5. Il en va de même de la coopération entre l'IPEC et ACT/EMP et ACTRAV. Répondant à l'observation de la représentante gouvernementale de l'Allemagne, l'orateur a souligné que cinq postes ont été créés dans des EMD et qu'ils seront bientôt pourvus. L'IPEC bénéficie aussi d'autres allocations du budget ordinaire.

- 93.** Le Président a noté qu'il n'y avait plus suffisamment de temps pour traiter comme il convient une autre question importante de l'ordre du jour, à savoir le suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail: priorités et plans d'action pour la coopération technique, et il a donc suggéré que l'examen de cette question soit reporté à la prochaine session de la commission, en mars 2003. Cette proposition a été approuvée par les vice-présidents employeur et travailleur.
- 94.** Les vice-présidents employeur et travailleur ont rappelé que, lors de précédentes discussions, il avait été demandé que la Commission de la coopération technique se réunisse pendant un jour et demi durant les sessions de novembre. Cette pratique devrait être adoptée.

V. Autres questions

- 95.** En l'absence d'autre question, le Président a clos la réunion en informant la commission que, conformément à la procédure établie, le rapport de la réunion serait approuvé en son nom par son bureau qui déciderait aussi de l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Genève, le 15 novembre 2002.

Point appelant une décision: paragraphe 76.